



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE D'IRRIGATION DU POULAILLER

Par arrêté de Monsieur le préfet de la Loire, une enquête d'utilité publique relative au projet susvisé est ouverte **du lundi 25 mars 2024 à 9h00 au mercredi 17 avril 2024 à 15h30**.

Durant cette période :

- le dossier d'enquête pourra être consulté :

1° en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/asa-poulailler>

2° en version papier chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture habituelles des mairies de Précieux et Saint-Romain-le-Puy (lieux de permanence du commissaire enquêteur) et Savigneux (siège de l'Association Syndicale Autorisée du Poulailler).

- des observations pourront être formulées :

1° sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/asa-poulailler>

2° par courrier électronique à l'adresse : asa-poulailler@mail.registre-numerique.fr

3° par courrier postal adressé à la mairie de Précieux, désignée siège de l'enquête, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête ;

4° sur les registres d'enquête en version papier, ouverts dans les mairies de Précieux, Saint-Romain-le-Puy et Savigneux, aux jours et horaires fixés pour la consultation des dossiers ;

5° lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux dates définies à l'article 6 de l'arrêté.

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique, **sur rendez-vous** au 04 77 48 48 36 ou 04 77 48 48 59, à la préfecture de la Loire.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le mercredi 17 avril 2024 à 15h30**.

Monsieur Pierre GRETHA, directeur général des services, retraité, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public lors de permanences aux jours et horaires suivants :

Mairie de Saint-Romain-le-Puy	Place de l'Hôtel de Ville 42610 Saint-Romain-le-Puy	jeudi 28 mars 2024 de 13h30 à 15h30 mercredi 17 avril 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Précieux	22 route d'Azieux 42600 Précieux	mardi 9 avril 2024 de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire www.loire.gouv.fr.

Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de Précieux, Saint-Romain-le-Puy et Savigneux ou en préfecture.

Le préfet de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation ci-dessus sollicitée.